



Le Pays des Savanes

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

N/REF : 2019/DCP/GSC

COMMUNIQUE

Avis à l'ensemble des fournisseurs qu'à compter du 01^{er} janvier 2020, la dématérialisation des factures est obligatoire conformément à l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014.

Aussi je vous invite à déposer vos factures sur le portail dédié <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les factures qui seront transmises sous format « papier » ou par courriel, à compter du 1^{er} janvier 2020, seront retournées aux fournisseurs.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse courriel suivante : commande.publique@ccds-guyane.fr

Kourou, le 26 décembre 2019



Le Président,


François RINGUET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

1, rue Raymond Cresson
Quartier Cabalou – B.P 437

97310 - KOUROU

Tel. : 0594 22 00 17 – Fax : 22 29 31